



Soucie de sous traitance entre deux entreprises

Par **jrb**, le **25/02/2010** à **12:19**

Bonjour, j'ai passé avec une entreprise un contrat de sous traitance sans avoir vu le chantier après accord téléphonique il s'est avéré que le chantier ne correspondait pas à ce qui était convenu j'ai débuté les travaux et au bout d'un mois on m'a demandé de partir par téléphone j'ai établi ma facture et elle reste toujours impayée qu'elle sont les démarches à suivre ? Bien cordialement

Par **collector**, le **01/03/2010** à **22:15**

Bonsoir, Que vous ayez accepté un contrat de sous traitance verbalement c'est déjà pas normal... Mais cela se règle régulièrement : soit par l'intervention du Maître d'Ouvrage (la loi de 1975 facilite bien les choses) soit sous la menace, à l'encontre de l'entreprise générale, de demander la requalification du contrat de sous traitance en contrat de travail. Les URSSAF sont très gourmandes de ce genre de situation et collaborent facilement. **Inversement que vous ayez accepté de quitter le chantier sans un ordre écrit !** Comment voulez-vous faire le distinguo entre un ordre que vous avez reçu et une désertion de votre part ? Même mon grand-père, qui n'était pourtant que maquignon, avait toujours sur lui un petit carnet à 3 sous qu'il ne manquait pas de faire signer quand avec l'acheteur, ils s'étaient mis d'accord sur la bête et le prix. Vous pouvez toujours m'en dire plus en MP pour voir s'il reste quelque chose à faire.